

## La Métro infectée par les emprunts toxiques

Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération de Grenoble, a eu la main malheureuse dans les années 2000 en ayant recours à des emprunts placés par DEXIA, l'ex banque des collectivités locales (Crédit Local de France, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations). Contre des taux légèrement plus bas que ceux du marché (- 0,4 %), la métro a souscrit des emprunts exotiques, basés sur le taux de change Euro / Franc Suisse, ou sur la différence entre les taux de change Euro / Dollar et Euro / Franc Suisse, ou encore dont le taux est fonction de la différence sur les marchés financiers entre les taux de l'argent à court terme (le CMS 3ans) et de l'argent à long terme (CMS 10 ans).

L'ex président de la Métro, M Didier Migaud, pourfend désormais de son poste de premier président à la Cour des Comptes le recours par les collectivités locales à ces emprunts qui n'ont pas grand chose à voir avec le financement simple qui était la règle dans les années antérieures à 2000 : des taux fixes ou indexés sur une référence simple.

Les emprunts dits « structurés » comportent de véritables mécanismes de spéculation : sur les taux de change entre monnaies, ou sur les taux des marchés. Ce n'est pas dans la compétence des collectivités locales que de spéculer, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises par l'Etat dans des circulaires, et par les Chambres Régionales des Comptes dans leurs jugements.

Ainsi depuis la hausse du Franc Suisse, considéré par les investisseurs comme une valeur refuge depuis la crise de 2008, les taux des emprunts basés sur son cours de change s'envolent, et passent de 3,70 % à plus de 12 %, et pourraient, en l'absence de soutien de la banque nationale helvétique, se hisser jusqu'à 25 % !!

La métro a vu ses intérêts d'emprunts exploser à partir de 2010-2011. De 9,4 millions d'euros en 2009, les intérêts de la dette sont passés en 2011 à 12,2 millions d'euros, et étaient prévus (tous budgets confondus) pour 2012 à 13,7 millions d'euros . Ils devraient passer à plus de 14 millions d'euros en 2013, alors que l'endettement est toujours sensiblement équivalent.

Sur 365 Millions€ d'emprunts, ce sont plus de 98 Millions€ qui peuvent être définis comme « structurés », soit plus du quart, et 77 Millions€ (plus de 21 %) qui doivent être considérés comme particulièrement toxiques, car soit basés sur des taux de change soit basés sur les pentes de taux...

En deux ans, 2012 et 2013, c'est plus de 4 millions d'euros qui ont été payés en intérêts aux banques, alors que ces frais auraient pu être évités en souscrivant des emprunts « ordinaires » !!

Un certain nombre de collectivités ont adhéré à l'association des « acteurs publics contre les emprunts toxiques » .

Sassenage, St Etienne, et quelques départements dont la Seine St Denis ont obtenu satisfaction, partielle ou totale devant les tribunaux. Actuellement, plusieurs dizaines de collectivités ont déposé un tel recours, et il est important de le faire avant le 17/06/2013 pour des raisons de prescription pour les contrats souscrits avant 2008.

Le CAC 38 est intervenu auprès de la Métro pour qu'elle engage un recours contre DEXIA et obtienne de ne payer que le taux d'intérêt légal pour ces emprunts (0,71 %), en imposant aux banques un moratoire sur les échéances en cours.

Malgré une délibération du conseil de métro, le président paraît ne pas avoir encore engagé cette action, qui est pourtant indispensable pour protéger les contribuables.